



# Comment évaluer la qualité des eaux de baignade et la qualité des milieux aquatiques et de la biodiversité ?

## Quels suivis de la qualité des eaux de surface ?

Les eaux de surface sont, par opposition aux eaux souterraines, situées à la surface du globe terrestre. Elles peuvent être des eaux courantes (mers, fleuves, rivières, ruisseaux...) ou stagnantes (lacs, étangs...).

Différents types de suivis de la qualité des eaux naturelles de surface existent. Les paramètres contrôlés, tout comme leur fréquence de suivi, diffèrent en fonction de l'objet pour lequel cette surveillance est mise en place :

**- Les suivis de la qualité des eaux de baignade visent à prévenir les risques pour la santé des personnes qui se baignent.**

Ils sont encadrés par une directive européenne (2006/7/CE) et supervisés par les agences régionales de santé (ARS),

**- Les réseaux de surveillance de la qualité des eaux visent la préservation des milieux aquatiques et leur biodiversité**

**à travers la surveillance du bon état écologique et chimique des eaux.**

La surveillance de la qualité des eaux relève des deux Directives européennes : la Directive-cadre sur l'eau - DCE2000/60/CE et la Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin - DCSMM 2008/56/CE. Les réseaux de surveillance sont développés à l'échelle nationale et gérés par les agences de l'eau, les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), l'office français de la biodiversité (OFB) et l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER).

Des réseaux de suivi à des échelles plus restreintes (principalement gérés par des collectivités ou des syndicats) permettent de répondre à des besoins locaux : surveillance départementale, contrats de rivière, contrats territoriaux, suivi d'impacts.

## Suivi de la qualité des eaux de baignade en milieu naturel

On distingue trois grandes catégories :



### Les baignades surveillées :

Zone définie, obligatoirement surveillée, organisation d'un suivi de la qualité de l'eau (pour prévenir les risques sanitaires)



### Les baignades non surveillées :

Elles sont libres et non aménagées (baignade à ses risques et périls)



### Les baignades interdites :

Elles présentent un danger particulier pour la sécurité des baigneurs.

### La surveillance des sites comporte :

- **Le suivi réglementé** de la présence ou non de germes microbiens (*Escherichia coli* et les entérocoques intestinaux). La présence de ces germes microbiens ne présente pas forcément un danger pour les baigneurs, mais traduit une contamination pouvant indiquer la présence simultanée de germes pathogènes. Ce contrôle est réalisé par les agences régionales de santé (ARS) ou des laboratoires agréés mandatés par les ARS.

- **La réalisation d'un profil de baignade** (spécifique au site de baignade), obligatoire pour toutes eaux de baignade publique ou privée. Ce profil est à la charge du gestionnaire du site de baignade et consiste à identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs. Pour le cas où un risque est identifié, il y a nécessité de mettre en place des mesures de gestion pour assurer

la protection sanitaire de la population et des actions visant à supprimer les sources de pollution. Le suivi réglementaire est alors complété par le suivi d'autres paramètres ou indicateurs (pH, transparence, cyanobactéries, rejets de déversoirs d'orage...) jugés pertinents en raison d'une vulnérabilité du site de baignade.

Le classement des eaux de baignade est réalisé à la fin de la saison balnéaire de l'année en cours en utilisant les résultats d'analyse des deux paramètres microbiologiques. Ce classement comporte quatre classes de qualité :



Qualité  
Bonne



Qualité  
Insuffisante

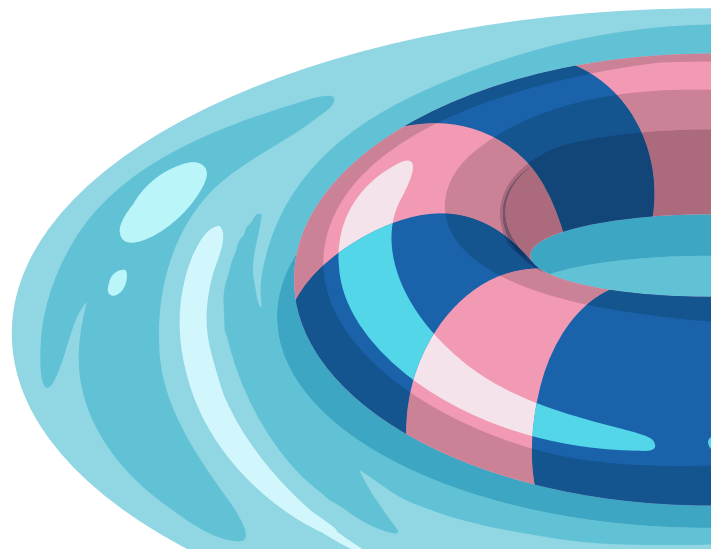


Qualité  
Excellente



Qualité  
Suffisante

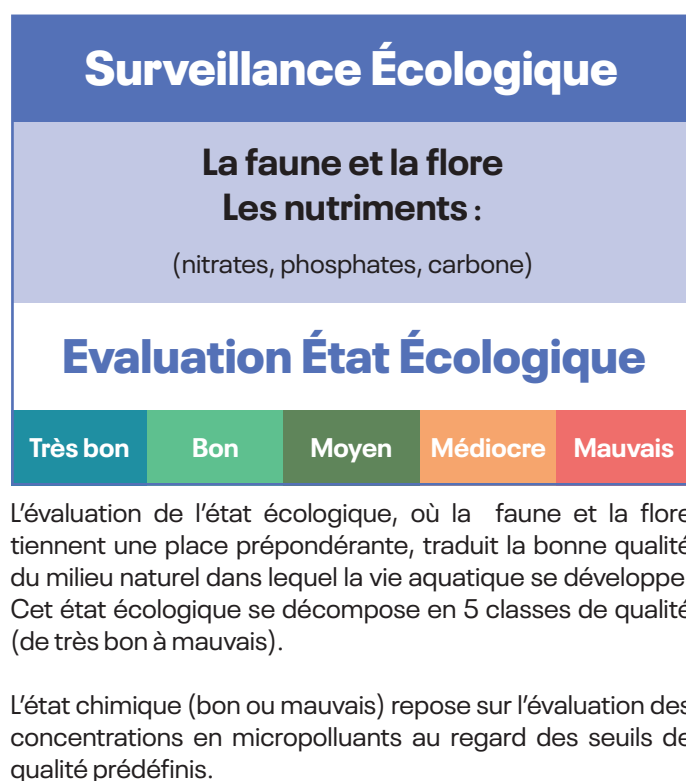
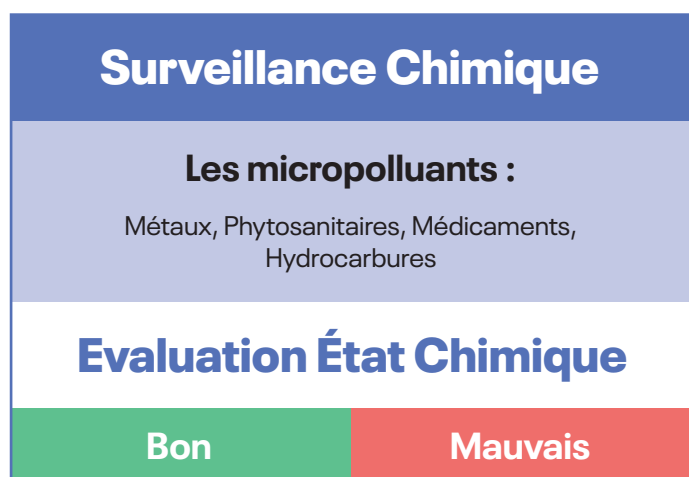
Le résultat des analyses microbiologiques n'étant disponible que dans un délai de 24 à 72 heures, ce sont souvent les indicateurs complémentaires observés ou mesurés sur site qui déterminent la décision de fermeture de la baignade en attendant de vérifier et de revenir à des conditions sanitaires acceptables.



## Réseaux de surveillance de la qualité des eaux

Ces réseaux visent à surveiller et évaluer l'état écologique et chimique des milieux aquatiques pour permettre le bon développement de la faune et de la flore et s'assurer du bon équilibre de ces milieux aquatiques.

Paramètres mesurés dans le cadre des réseaux de surveillance de la qualité des eaux :



L'agence de l'eau Adour-Garonne a participé au développement et à la mise en place d'une gestion active des baignades pour une meilleure protection des plages de la côte basque (réhabilitation et extension de station d'épuration et optimisation du stockage des eaux usées).

Cette gestion active permet une meilleure réactivité en ayant recours à la fermeture préventive et temporaire de sites de baignade afin d'éviter l'exposition des baigneurs à une pollution ponctuelle. Elle consiste notamment en :

### - Des analyses dites « rapides » (résultats en moins de 3 heures) :

réalisées par les gestionnaires ou responsables de sites de baignade en complément du contrôle sanitaire réglementaire. Elles sont des « indicateurs de pollution » permettant de prendre rapidement les mesures appropriées pour la limiter ;

### - Une surveillance du système d'assainissement :

(en particulier des déversoirs d'orage et des trop-pleins du réseau d'assainissement), qui permet de détecter une pollution et d'anticiper les prises de décisions : mise en œuvre de dispositions adaptées, interdiction temporaire de baignade...



# L'application « Qualité rivière »

(disponible gratuitement sur iPhone, iPad, Android et PC)

Télécharger pour Android :



Télécharger pour iOS :



Développée par les agences de l'eau et l'office français pour la biodiversité en 2013, l'application « Qualité rivière », permet de connaître l'état écologique des cours d'eau, la qualité des eaux de baignades surveillées, ainsi que les espèces de poissons vivant dans les rivières de France.

Au total ce sont plus de 16,5 millions de données accessibles au grand public, également disponibles sur le portail d'informations sur l'eau : [www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr).

L'application est simple et ludique, un code couleur et une carte interactive permettent de connaître l'état écologique des cours d'eau :



**Bleu :**

Très bon état



**Vert :**

Bon état



**Rouge :**

Mauvais état

En prime, l'application vous propose des jeux et quiz pour tester vos connaissances sur l'eau ou encore connaître les comportements à éviter pour protéger la qualité de l'eau. La qualité des cours d'eau peut aussi être comparée sur 3 ans permettant ainsi de voir les efforts accomplis par les acteurs des territoires pour restaurer les rivières et éliminer les pollutions.

Depuis 2020, en partenariat avec l'agence régionale de santé (ARS), l'application recense les lieux de baignade en milieu naturel.

<https://eau-grandsudouest.fr>

90 rue Férétra - CS 87801  
31078 Toulouse Cédex 4  
05.61.36.37.38